
LES FICHES PROJETS DURABLES



**PRÉSERVEZ VOS ESPACES DE NATURE :
MOINS DE DÉPÔTS SAUVAGES ET PLUS DE BIODIVERSITÉ**

PRÉSERVEZ VOS ESPACES DE NATURE : MOINS DE DÉPÔTS SAUVAGES ET PLUS DE BIODIVERSITÉ

Les communes franciliennes rurales ou semi-rurales offrent à leurs habitants et aux promeneurs un cadre de vie et des espaces naturels qu'il faut préserver en luttant contre les dépôts sauvages de déchets et en maintenant la qualité écologique des sites.

La Région vous accompagne pour nettoyer et restaurer durablement les espaces de nature afin de valoriser le paysage et la biodiversité.

LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES AVEC LE FONDS PROPRETÉ

Pour diminuer durablement les dépôts sauvages, la Région encourage et accompagne la mise en place de plans d'actions partenariaux à l'échelle du territoire concerné.

Ils pourront intégrer des mesures d'ordre préventif et curatif financées par le fond propreté telles que l'installation de barrières ou de caméras, des actions de communication et de sensibilisation, du matériel pour des opérations de nettoyage ou pour l'application de sanctions, en lien avec les pouvoirs de police des maires.

L'aide de la Région peut monter jusqu'à 80 % des dépenses éligibles en investissement.



ACDÉCHETS ET LES CITOYENS DEVIENNENT ACTEURS

Développé par la Région, ce service numérique propose un guide interactif pour aider les collectivités dans la verbalisation des auteurs de dépôts sauvages, ainsi qu'une application mobile permettant au public de signaler les dépôts sauvages sur le territoire de la commune.



Le guide d'aide à la verbalisation d'ACDÉCHETS est disponible directement en ligne. Pour plus d'informations : acdechets@iledefrance.fr



Besoin d'en savoir plus ? Retrouvez nos contacts au dos de ce dépliant

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ AVEC LE DISPOSITIF RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

La Région soutient les actions favorables à la biodiversité sur le territoire francilien en vue de préserver, restaurer et valoriser les espèces, les milieux naturels, les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité locaux.

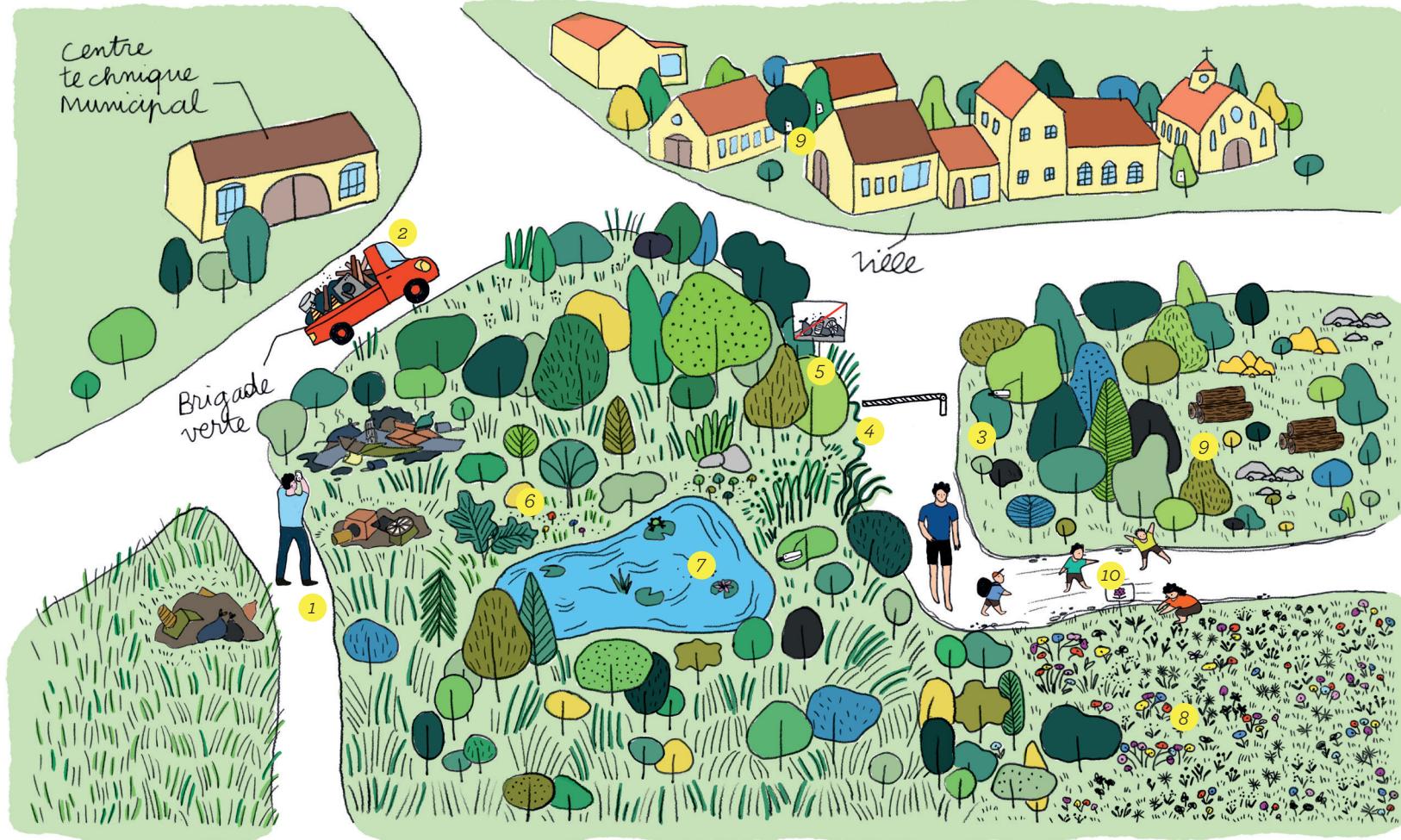
Le dispositif Reconquête de la biodiversité accompagne techniquement et financièrement :

- les actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes et des espèces (restauration de continuités écologiques, déclinaison trame verte/noire/blanche/brune, préservation des milieux naturels et espèces, plantation et végétalisation) ;
- la création des mares, l'implantation de haies, la création d'habitats favorables à la biodiversité et la restauration de zones humides ;
- la sensibilisation et l'acquisition des connaissances (atlas de la biodiversité).

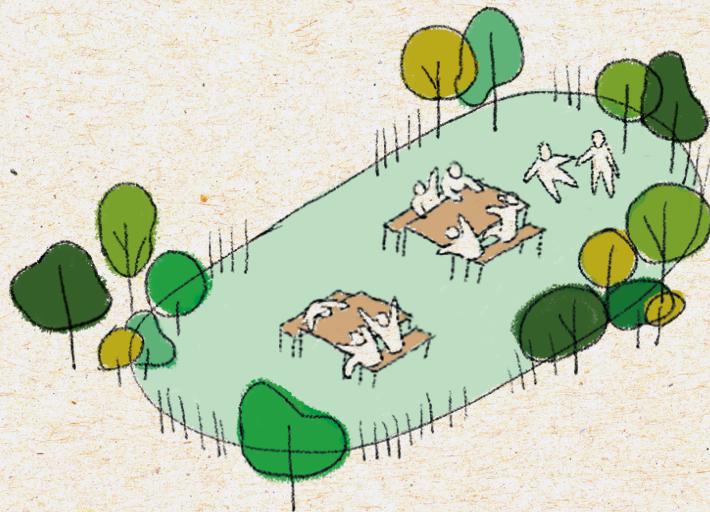
L'aide de la Région peut atteindre 50 % des dépenses éligibles en fonctionnement et 70 % en investissement.



LES OPÉRATIONS SOUTENUES PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DE CE PROJET



- ① Mise à disposition de l'application gratuite ACDÉCHETS pour faciliter le signalement des dépôts sauvages
- ② Acquisition d'un camion-plateau ou autre type de véhicule propre, pour collecter/lutter contre les dépôts sauvages de déchets
- ③ Installation de caméras ou de pièges photographiques pour dissuader ou verbaliser
- ④ Dispositif pour limiter l'accès aux véhicules et prévenir les dépôts sauvages (barrières, plots, blocs, talus...)
- ⑤ Signalétique informant sur l'interdiction de réaliser des dépôts sauvages et sur le risque d'amende
- ⑥ Plantation de végétaux locaux, diversifiés et couvrant les différentes strates végétales (arborée, arbustive, herbacée)
- ⑦ Création de mares favorables à la biodiversité (amphibiens, libellules, plantes, insectes, etc.)
- ⑧ Plantation de prairies fleuries favorables aux insectes et pollinisateurs sauvages
- ⑨ Aménagements et habitats favorables à la faune (amas de branches et bois mort, sable, pierres sèches, abris à oiseaux et chauve-souris)
- ⑩ Création de sentiers piétons pédagogiques, installation de panneaux d'information sur la biodiversité, animation et sensibilisation à la découverte de la nature



Vous pouvez déposer votre dossier de candidature toute l'année sur mesdemarches.iledefrance.fr et solliciter chacun des dispositifs de façon indépendante.



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr



Les équipes de la Région sont à votre disposition pour vous accompagner.

CONTACTS :

Lutte contre les dépôts sauvages : zerodechet@iledefrance.fr

Biodiversité : biodiversite@iledefrance.fr